

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 09h35 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 09 décembre 2020 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance du CFVE du 09 décembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

2. Approbation des fonctions éligibles à la Prime de Responsabilités Pédagogiques (PRP) :

Mme la Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines informe qu'il y avait une nécessité de changer certains intitulés afin de correspondre au mieux à la nouvelle organisation de l'université.

Les intitulés suivants sont proposés :

Fonctions et responsabilités pédagogiques :

- Coordinateur d'un cycle complet
- Responsable pédagogique d'une année de formation
- Coordinateur pédagogique INSA
- Responsable pédagogique INSA
- Responsable pédagogique en apprentissage (INSA)
- Prospection et relations avec les entreprises dans le cadre de l'apprentissage, de la recherche de stages ou de travaux personnels d'étudiants
- Relations internationales d'une composante de formation
- Coordination pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis
- Autres responsabilités pédagogiques
- Autres responsabilités pédagogiques structurantes

Le montant d'une PRP attribuée pour plusieurs fonctions et responsabilités pédagogiques est plafonné à 96 fois le taux de l'indemnité pour travaux dirigés.

Ces intitulés sont amenés à évoluer dans le cadre de la mise en œuvre progressive de l'approche « compétences » au sein de l'établissement.

La liste des fonctions éligibles à la Prime de Responsabilités Pédagogiques est **adoptée à l'unanimité**.

3. Présentation des maquettes de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation :

Mme Brigitte MONFROY, représentante de l'INSPE, présente les nouvelles maquettes 2nd degré de l'INPE.

Texte référentiel réforme	Maquettes INSPE Lille-HdF 3 BCC
<p>Au moins 45% des heures (soit 341,1 h) consacrées au cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux et connaissance du système éducatif et de ses acteurs, connaissance et transmission des valeurs de la République, droits et obligations du fonctionnaire - Savoirs et didactique dans les champs disciplinaires de référence, épistémologie - Didactique de l'interdisciplinarité - Construction des apprentissages dans le champ disciplinaire 	<p>BCC A : maîtrise des savoirs scolaires et des savoirs didactiques. Il comprend 3 EC :</p> <p>A1 : culture, maîtrise et épistémologie disciplinaire 222 h</p> <p>A2 : culture et maîtrise didactique 92 h A3 : Modules de consolidation 30 h</p> <p><u>374 h soit 49,34% des 758 h/master</u></p>
<p>Au moins 30% (227,4 h) consacrés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage :</p> <p>Modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, coopération)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de classe - Efficacité de l'enseignement (évaluation, prise en compte de la diversité des publics..) - Travail collectif 	<p>BCC B : conception des activités d'enseignement adaptée au contexte d'exercice.</p> <p>4 EC :</p> <p>B1 Droits et devoirs du fonctionnaire 18 h</p> <p>B2 Stratégie d'enseignement de tronc commun : 141 h</p> <p>B3 Stratégie d'enseignement appliquée à la discipline : 83 h</p> <p>B4- Stage</p> <p>B5- Module complémentaire 30 h</p> <p><u>18+ 141+ 30 : 189 h soit 24,9%</u></p> <p><u>374 + 83 : 457 h soit 60,6 %</u></p>
<p>Au moins 15% (113,7 h) du temps à</p>	<p>BCC C : conduite et mise en œuvre</p>

<p>l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles</p> <p>-Initiation à la recherche dans le cadre du mémoire</p> <p>-Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, réflexivité)</p>	<p>des enseignements / analyse et régulation qui s'appuient sur une pratique réflexive adossée à recherche</p> <p>C1 Initiation, apports et pratiques de la recherche disciplinaire à visées professionnelles</p> <p>C2 Initiation, apports et pratiques de la recherche en contexte d'éducation</p> <p>C3 Réflexivité professionnelle</p> <p><u>C1+C2 : 58 h / C3 : 54 h</u></p> <p>= 112 h (14,77%)</p>
<p>10% (75,8 h) du temps réservé au contexte propre notamment territorial de chaque INSPE.</p>	<p>Choix de l'inclusion travaillée de manière intégrée (comme le numérique) (66 h)</p>

Les maquettes sont **adoptées à l'unanimité**.

4. Evolution des aides d'urgences attribuées aux étudiants dans le cadre du FSDIE Solidarité :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante présente les nouvelles évolutions.

Les assistantes sociales ont la possibilité d'octroyer, aux étudiants en difficultés, une e-carte d'une valeur de 50 € valable dans les grandes enseignes pour permettre à l'étudiant de faire des achats de façon autonome. Cette carte est remise en main propre à l'étudiant sur son site de formation, l'étudiant doit attester de la réception de la carte en signant une attestation.

La proposition d'achat des e-cartes est adoptée **à l'unanimité**.

5. Point sur les conseils de perfectionnement :

Monsieur Christophe Podsadny, Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante, fait le point sur les conseils de perfectionnement.

- ▶ L'objectif de cette procédure est de donner les orientations et les préconisations concernant le rôle, la composition et les modalités d'organisation des conseils de perfectionnement des formations au sein des composantes de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Lors de ces conseils de perfectionnement sont analysés les formations ou groupes de formations ou mention sur les aspects pédagogiques : objectif de la formation, organisation pédagogique, évaluation des formations et des remédiations, enquête de satisfaction étudiante, réussite (en fonction de la nature de la mention : diplomation, poursuite études, insertion professionnelle, taux de passage...).

Les plans d'actions arrêtés par les conseils de perfectionnement et leur état

d'avancement seront présentés en **conseil de perfectionnement d'Etablissement** lors d'un CFVE afin de dégager les axes stratégiques de progrès en termes de recrutement, d'évolution des formations, de pilotage de l'établissement, d'évolution du contexte réglementaire ...

► Le conseil de perfectionnement d'une formation (niveau mention) constitue une instance de concertation qui a pour missions principales :

- ✓ L'amélioration continue de la formation et de la pédagogie des enseignements par l'exploitation de l'évaluation des enseignements,
- ✓ L'expertise pour la recherche continue de l'adéquation entre les référentiels de diplôme et de formation, de résultats en termes d'insertion professionnelle et d'évolution du contexte socio-économique.

Tous sujets en rapport avec les formations doivent être abordés lors des conseils de perfectionnement dans un but d'amélioration continue de la qualité de la formation.

► **La composition est arrêtée par le Président de l'Université** à partir du vivier de membres suivant :

- Le Président ou son représentant, Ou
- le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ou son représentant, OU
- le responsable du pôle Formations et Vie Etudiante ou son représentant, OU
- des enseignants et enseignants chercheurs (responsables de formation) représentant l'ensemble des acteurs de formation,
- des étudiants,
- des représentants des milieux socio-économiques, des entreprises et des organisations professionnelles impliquées, des provideurs de lycées du territoire (y compris anciens étudiants et vacataires)
- des BIATSS

► Les listes doivent être remontées au CFVE à titre informatif, au plus tard **fin décembre de l'année universitaire en cours**.

► **- Fréquence et organisation des conseils :**

Les conseils de perfectionnement se réunissent une fois par an dans chacune des composantes **avant fin juin**.

Le conseil de perfectionnement de l'établissement sera réuni **fin septembre**.

► **Compte-rendu et plan d'action :**

Pour chaque conseil de perfectionnement un compte-rendu est établi. Ce dernier acte les analyses et les commentaires faits ainsi que les remarques formulées.

6. Information sur le Centre d'Excellence et d'Entraînement et de Formation Universitaire en Football Féminin et Futsal :

Monsieur Sébastien Malapel, Directeur du service des sports présente le Centre d'Excellence et d'Entraînement et de formation Universitaire en Football Féminin et Futsal

- Un groupe de travail représentant les différents partenaires de ce projet a été constitué :

Pour l'UPHF : Abdelhakim Artiba (Président), Philippe Dulion (DGS), Sébastien Malapel (Directeur Service des Sports), Jean-Philippe Duboc (RAF Service des Sports).

Pour le VAFC : Eddy Zdziech (Président), Sébastien Dhollande (Président Association), Bruno Plumecocq (Directeur Centre de formation), Joel Brunet (Responsable section Féminine), Farid Irbah (Responsable section Futsal) et Simon Raux (Coordinateur technique).

Pour la ligue « Hauts De France de Football » : Thierry Claeys (CTR), Franck Goncalves (CTR responsable du développement des pratiques)

Pour le district « Escaut de Football » : Stefan Islic (Président), Laurie Dacquigny (CTD), Farid Irbah (Responsable du football diversifié), Aurélien Lecocq (DAF), Cedric Planquette (Secrétaire général)

- Ce projet consiste à la mise en place de 2 pôles d'excellence sportifs (sélection de **42 Etudiant(e)s en Football Féminin et Futsal**) mais aussi :

- Développer l'image sportive de l'UPHF
- Favoriser la réussite de l'étudiant en l'aidant à construire son projet de formation et sportif.
- Aménager les temps universitaires et sportifs en lien avec les responsables de formation
- Contribuer à l'Education à la Citoyenneté et à la Santé (ex : Reliance avec pôle Santé, CHV et CMS)
- Utiliser nos installations sportives : formation sportive et universitaire au cœur de notre Université

7. Questions diverses :

Pas de question.

En l'absence de question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 11h30.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et MM. BOULECKBACHE, TRENTESAUX, TRICOTEAUX.

Collège 2 : Mmes et MM. SCOYEZ, RICHARDOT, COSTERMANS, PETIT

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PODSADNY, PITON

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, POULAIN, COULIBALY, DUFOUR, FARTEK, LEQUEUX, LAHMAR, TIBI

Collège 5 : M. FONTAINE

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, LEPAN, MONFROY, KUSTOSZ, MALAPEL

Pouvoirs :

M. LAMBRECHT à M. PETIT

Mme MORIN à Mme RICHARDOT

M. GOUY à M. COSTERMANS

M. LABOUR à Mme SCOYEZ

M. WAUTIER à M. FONTAINE

Fait à Valenciennes, le 08 mars 2021.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER